

JPMorgan Funds – Global Corporate Bond Fund

JPMorgan Funds – Global Corporate Bond Duration-Hedged Fund

JPMorgan Funds – Euro Corporate Bond Fund

Mise à jour destinée à relever de 10% à 20% la limite d'investissement dans des titres de créance de catégorie inférieure à investment grade

Mise à jour destinée à relever de 5% à 10% la limite d'investissement dans des obligations convertibles contingentes (« CoCo »)

Date d'entrée en vigueur : 30 juillet 2021

Le marché des titres de créance de catégorie inférieure à investment grade a vu sa taille augmenter considérablement, en particulier ces 10 dernières années, ce qui lui a permis d'améliorer sa diversité et son profil de liquidité. De même, le marché des CoCo a gagné en maturité, notamment au cours des dix dernières années, et est devenu l'un des segments les plus liquides des marchés du crédit. Les CoCo ont par ailleurs affiché une performance robuste lors du récent repli du marché. Le Gestionnaire financier voit dans les titres de créance de qualité inférieure à investment grade et les CoCo des opportunités d'investissement à forte conviction et relève par conséquent la limite d'investissement sur ces marchés de 10% à 20% et de 5% à 10% respectivement des actifs des Compartiments.

Pour toute question concernant cette modification ou tout autre aspect relatif à JPMorgan Funds, veuillez vous adresser au Siège social ou à votre représentant local habituel.

Cette communication commerciale et les opinions qu'elle contient ne constituent en aucun cas un conseil en vue d'acheter ou de céder un quelconque investissement ou intérêt y afférent. Toute décision fondée sur la base des informations contenues dans ce document sera prise à l'entière discrétion du lecteur. Les analyses présentées dans ce document sont le fruit des recherches menées par J.P. Morgan Asset Management, qui a pu les utiliser à ses propres fins. Les résultats de ces recherches sont mis à disposition en tant qu'informations complémentaires et ne reflètent pas nécessairement les opinions de J.P. Morgan Asset Management. Sauf mention contraire, toutes les données chiffrées, prévisions, opinions, informations sur les tendances des marchés financiers ou techniques et stratégies d'investissement mentionnées dans le présent document sont celles de J.P. Morgan Asset Management à la date de publication du présent document. Elles sont réputées fiables à la date de rédaction. Elles peuvent être modifiées sans que vous n'en soyez avisé. Il est à noter que la valeur d'un investissement et les revenus qui en découlent peuvent évoluer en fonction des conditions de marché et des conventions fiscales et les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du montant investi. L'évolution des taux de change peut avoir un effet négatif sur la valeur, le prix ou les revenus des produits ou des investissements étrangers sous-jacents. La performance et les rendements passés ne constituent pas une indication fiable des résultats futurs. Aucune certitude n'existe quant à la réalisation des prévisions. Bien que l'intention soit d'atteindre les objectifs d'investissement des produits choisis, il ne peut être garanti que ces objectifs seront effectivement atteints. J.P. Morgan Asset Management est le nom commercial de la division de gestion d'actifs de JPMorgan Chase & Co et son réseau mondial d'affiliés. Dans les limites autorisées par la loi, vos conversations sont susceptibles d'être enregistrées et vos communications électroniques contrôlées dans le but de vérifier leur conformité à nos obligations juridiques et réglementaires et à nos polices internes. Les données personnelles seront collectées, stockées et traitées par J.P. Morgan Asset Management dans le respect de la Politique de confidentialité. La Politique de confidentialité est disponible sur le site www.jpmorgan.com/emea-privacy-policy. Certains produits peuvent être interdits dans votre juridiction ou leur commercialisation soumise à restrictions. Il est dès lors de la responsabilité de chaque lecteur d'observer scrupuleusement les lois et réglementations de la juridiction concernée. Avant toute décision d'investissement, il incombe aux investisseurs de s'informer des conséquences potentielles d'un investissement dans les produits concernés sur le plan juridique, réglementaire et fiscal. Les actions ou autres intérêts ne peuvent être, directement ou indirectement, offerts à ou achetés par un ressortissant américain.

Avant toute transaction, notamment souscription, rachat, transfert et arbitrage, il est absolument nécessaire pour l'investisseur de prendre connaissance du Document d'informations clés pour l'investisseur et du plus récent Prospectus complet. Des copies du Prospectus, traduit en français, du Document d'informations clés pour l'investisseur et des derniers rapports périodiques des SICAVs de droit luxembourgeois, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique auprès de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., EBBC, 6 route de Trèves à L-2633 Senningerberg, Luxembourg. Le Prospectus contient les informations nécessaires aux frais et détails liés à l'investissement. Ces documents sont également disponibles sur le site internet: www.jpmorganassetmanagement.be. Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur le site www.jpmorganassetmanagement.be ainsi qu'auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique. La valeur nette d'inventaire de certaines classes d'actions est publiée dans les journaux L'Echo et De Tijd. Le taux de la taxe sur les opérations de bourse prélevée à l'occasion du rachat d'actions de capitalisation est de 1,32% (plafonnée à un montant maximum de 4.000 euros par opération). Le taux du précompte mobilier applicable aux dividendes venant des actions de distribution est égal à 30%. Le taux du précompte mobilier belge applicable aux intérêts compris dans le prix de rachat d'actions de compartiment de capitalisation et de compartiment de distribution investissant plus de 10% de leurs actifs en créances de toute nature est égal à 30%. Depuis le 1er janvier 2008, ce régime fiscal est resté d'application, mais le précompte mobilier belge est calculé sur les revenus qui proviennent, sous forme d'intérêts, de plus-values ou de moins-values, du rendement d'actifs investis dans de telles créances. JPMorgan Funds - Global Corporate Bond Fund, JPMorgan Funds - Global Corporate Bond Duration Hedged-Fund et JPMorgan Funds - Euro Corporate Bond Fund sont des compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois JPMorgan Funds. Toutes les opinions exprimées sont celles de J.P. Morgan Asset Management en juillet 2021 et sont sujettes à modifications]. La SICAV a désigné JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 35 Boulevard du Régent, Floor 02, 1000 Bruxelles en qualité d'intermédiaire chargé du service financier en Belgique. Publié par JPMorgan Asset Management (Europe) Société à responsabilité limitée, European Bank & Business Centre, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B27900, capital social EUR 10.000.000.

LV-JPM53269 | BE/FR | 08/21